pétange
MOTIVATION COMMUNE

PUBLICATION INTERNE

Réf: 2026.73997.PE

Est déclaré vacant un poste de **chauffeur professionnel (m/f)** à plein temps (40/40 heures par semaine) au service de la **« voirie »**.

Carrière : Carrière A5 telle que décrite à l'article 14.3 de la convention collective.

Conditions d'études requises :

- Être détenteur des permis de conduire C + E (à défaut du permis de conduire E, le candidat devra s'engager à le passer dans un délai de 12 mois).
- Le candidat devra s'engager à suivre des formations spécifiques organisées régulièrement pour le personnel communal.
- La détention de la formation continue (Code 95) constitue un atout.

Tâches et responsabilités (énumération non-exhaustive) :

- Savoir conduire et manœuvrer l'ensemble des véhicules, engins et machines utilisés par la commune, y compris le camion de collecte des déchets, après avoir suivi la formation requise.
- Entretenir les engins de travail en bon père de famille (niveau d'huile, graissage, éclairage, pression pneu etc).
- Nettoyer et laver les camions / engins après chaque sortie.
- Gérer les papiers et la carte tachygraphe suivant le code de la route.
- Tenir un carnet d'entretien et de pannes et en informer le garage.
- Transports divers pour les besoins des services communaux et associations locales.
- Former équipe avec les collègues de travail d'autres spécialisations et leur prêter main forte (p.ex. montage podium, tables et chaises, …).
- Travaux de déneigement et de salage pendant les périodes hivernales selon le planning de déneigement en vigueur.
- Participation obligatoire au service de permanence du déneigement (la distance d'éloignement maximale du lieu de travail ne doit pas être supérieure à 30 minutes).
- Participation obligatoire au service de permanence d'été.
- …

La description des tâches détaillée du poste en question peut être retirée au service des ressources humaines.

Le service des ressources humaines se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél. : 50 12 51 – 2060).

Les candidatures sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pour le **15 novembre 2026** au plus tard.

Avec prière de noter que dorénavant, tout pourvoi de poste par le collège échevinal est à considérer comme définitif. Passé le délai de la nomination, une renonciation s'avère dès lors impossible.

Pétange, le 28 octobre 2026

Le secrétaire,

Le bourgmestre,

Adresse postale: ADMINISTRATION COMMUNALE DE PÉTANGE
b.p. 1 · L-4701 Pétange
ouvert du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30 et de 13.30 à 16.30 heures
mercredi sur rendez-vous jusqu'à 18.30 heures

Téléphone: 50 12 51-1000
Adresse e-mail: commune@petange.lu
Site Internet: www.petange.lu
N° TVA: LU 102 90 925 N° fiscal: 00005132118